

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - 4011 - 2006 B 00356 - 450 656 715 - 365 HOLIDAYS IN FRANCE

20 JUL. 2026

Désignation de l'entreprise 365 HOLIDAYS IN FRANCE - SIREN : 450656715										Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12	
										Exercice N clos le 31/10/2025	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012							
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		5 353		5 353			
	Immobilisations corporelles	028		030		644 582		538 024		106 558	
	Immobilisations financières (1)	040		042							
	TOTAL I (5)	044		048		649 935		543 377		106 558	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052							
	Stocks marchandises	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066							
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070							
	Créances autres (3)	072		074		64				64	
	Charges constatées d'avance	092		094							
	Valeurs mobilières de placement	080		082							
	Disponibilités	084		086		1 537				1 537	
	TOTAL II	096		098		1 601				1 601	
	TOTAL GENERAL (I + II)	110		112		651 536		543 377		108 159	
PASSIF											
										Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel							120		8 000	
	Ecart de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées							130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131				132			
	Report à nouveau							134		-669 768	
	Résultat de l'exercice							136		-44 821	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	TOTAL I							142		-706 589	
Provisions pour risques et charges										TOTAL II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés							166		1 181	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		120		172		120	
	Comptes courants d'associés							173		771 400	
	Autres dettes							175		42 047	
	Produits constatés d'avance							174			
TOTAL III										176 814 748	
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180 108 159	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an				195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice				182		1 263	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice				184			

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise 365 HOLIDAYS IN FRANCE – SIREN : 450656715										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/10/2025	
Ventes de marchandises						209		210			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
Production vendue services						217		218		6 630	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		6 630	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242		12 430	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		3 700	
Rémunérations du personnel								250			
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI		255		254		35 320	
Dotations aux dépréciations								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262			
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		51 450	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		-44 821	
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294			
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		-44 821	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312		314		44 821	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324				
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	44 821		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables				307 911				360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	44 821		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 365 HOLIDAYS IN FRANCE – SIREN : 450656715											Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0		0	
	Autres	410	5 353	412	0	414	0	416	5 353		0	
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0		0	
Constructions		430	502 197	432	0	434	0	436	502 197		0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	21 781	442	0	444	0	446	21 781		0	
Installations générales, aménagements divers		450	57 326	452	0	454	0	456	57 326		0	
Matériel de transport		460	31 869	462	0	464	0	466	31 869		0	
Autres immobilisations corporelles		470	30 146	472	1 263	474	0	476	31 409		0	
Immobilisations financières		480	0	482	0	484	0	486	0		0	
TOTAL		490	648 672	492	1 263	494	0	496	649 935		0	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	0	497	0	498	0	499	0
Autres immobilisations incorporelles		500	5 353	502	0	504	0	506	5 353
Terrains		510	0	512	0	514	0	516	0
Constructions		520	361 582	522	35 154	524	0	526	396 736
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	21 781	532	0	534	0	536	21 781
Installations générales, aménagements divers		540	57 326	542	0	544	0	546	57 326
Matériel de transport		550	31 869	552	0	554	0	556	31 869
Autres immobilisations corporelles		560	30 146	562	166	564	0	566	30 312
TOTAL		570	508 057	572	35 320	574	0	576	543 377

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
					19%	15% ou 12,8%	0%			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584			
Plus-values taxables à 19%				579	0	Régularisations	590			
TOTAL				596	0	585	0			
				597	0	599	0			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise 365 HOLIDAYS IN FRANCE - SIREN : 450656715										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										0
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter										780	0
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	307 911
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	0
Déficits imputés										983	0
Déficits reportables										984	307 911
Déficits de l'exercice										860	44 821
Total des déficits restant à reporter										870	352 732
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Montant de la TVA collectée										374	753
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	111
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	0
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)										692	0
Revenu brut social (si le montant est positif)										693	0

24
MJD

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 365 HOLIDAYS IN FRANCE - SIREN : 450656715		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/11/2024 et clos le : 31/10/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 365 HOLIDAYS IN FRANCE - SIREN : 450656715 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	DAVID MICHIELSON DAVID	% de détention	50	Nb de parts ou actions	400	
Nom d'usage	MICHIELSON							
Naissance :	Date	26/07/1955	N° Département	99000	Commune	LEE-ON-THE-SOLENT	Pays	ROYAUME-UNI
Adresse :	215 Route des Cyclamens 74300 LES CARROZ FRANCE							

Titre	M	Nom complet	NICHOLAS NICHOLAS SMITH	% de détention	50	Nb de parts ou actions	400	
Nom d'usage	SMITH							
Naissance :	Date	19/09/1954	N° Département	99000	Commune	SUTTON COLDFIELD	Pays	ROYAUME-UNI
Adresse :	215 Route des Cyclamens 74300 LES CARROZ FRANCE							

26

26

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 365 HOLIDAYS IN FRANCE - SIREN : 450656715 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 365 HOLIDAYS IN FRANCE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 450656715	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

[Signature] 28
[Signature]



David Michielson <dmam365@gmail.com>

proces verbal juil 2026

1 message

David Michielson <dmam365@gmail.com>

13 July 2026 at 10:26

To: David Michielson <dmam365@gmail.com>

365 HOLIDAYS IN FRANCE**SARL au capital de 8 000 €****Siège social : Villa La Pinède****Chemin du Mas d'Isoard****13520 MAUSSANE LES ALPILLES****RCS TARASCON 450 656 715****PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE****EN DATE DU 13 juillet 2026.**

L'an deux mille vingt six
et 13 juillet dix heures

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Mr Nicholas Smith

Sont présents :

- Mr MICHIELSON David
Propriétaire de 400 parts
- Mr SMITH Nicholas
Propriétaire de 400 parts

Les associés présents possèdent les 800 parts sur les 800 parts composant le capital social actuel.

Il est constaté, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ce dernier a eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats pour l'exercice clos le 31.10.2025

- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- continuation avec bail de location pour Mme Madonna et Joy Pagaduan en appartement Picasso Villa la Pinède.
- continuation avec Comptastar expert comptables.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des compte annuels afférents aux comptes de l'exercice clos le 31.10.2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également de manière expresse les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2021' de la manière suivante :

- en report à nouveau pour - 44 821 €

Soit le résultat de -44 821 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

C'est proposé de continuer de donner le bail de location à Mmes Madonna et Joy Pagaduan et de continuer d'utiliser Comptastar /M.Lepoma qui a expliqué les raisons pour les délais- changement des personnes.

L'assemblée générale approuve successivement, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, dont la lecture vient d'être faite, chaque convention à l'unanimité des voix jouissant du droit de vote, l'intéressée à chaque convention s'abstenant de voter et prend acte chaque fois de la dernière étant tous intéressés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en sont objet.

. Ces résolutions sont mise aux voix est adoptée à l'unité aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 am

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large 'X' mark. In the center, a signature is written over a horizontal line. To the right of this, there are two more signatures: one that appears to be 'PM' with a large '2' next to it, and another signature below it. At the very bottom center, there is a small, stylized signature.



David Michielson <dmam365@gmail.com>

Rapport correct 2026

2 messages

David Michielson <dmam365@gmail.com>
To: david.michielson@sfr.fr

14 July 2026 at 11:42

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DES EXERCICES CLOS
LE 31.10.2025

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31.10.2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Il est joint au présent rapport les documents prescrits par la loi:

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'Annexe
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes ont été tenus et présentés selon le nouveau plan comptable, conformément à la loi du 30 Avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

L'activité réalisée au cours de l'exercice arrêté au 31.10.2025 se traduit par un chiffre d'affaires de 6 630 € au lieu 4 500 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat de -44 821 € au lieu de -5 793 € pour l'exercice clos précédent.

L'achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris le droit de douane) pour l'exercice clos le 31.10.2025 est 0 € comme pour l'exercice précédent.

Les autres charges externes se sont portées à 42 047 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 et 31 189 € pour l'exercice précédent.

Les impôts, taxes et versements assimilés ont été de 3 700 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 au lieu de 2792 € pour l'exercice clos le 31.10.2024.

Les frais de personnel ont été de 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 et 0 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales ont été de 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 comme pour l'exercice précédent.

Il a été procédé, durant l'exercice, à des dotations aux amortissements pour 35 320 € au lieu de 37 708 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation se montent à 51 450 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 au lieu de 48 705 € pour l'exercice précédent

La différence entre les produits et les charges d'exploitation permet de dégager un résultat d'exploitation de -44 821 € pour le 31.10.2025 au lieu de - 44 205 € pour l'exercice précédent.

Les charges financières ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 au lieu de 0€ aussi pour l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Et les charges exceptionnelles ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2025 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier égal à zéro, et d'un résultat exceptionnel nul, le résultat courant avant impôts ressort à -44 821 €.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

Sans les charges financières pendant 1.11.24 au 31.10.25 avec plus des locations, le résultat d'exploitation de -44 821 € est maintenant plus des amortissements.

C'est évident la société 365 Holidays ne peut pas exister sans la continuation des prêts du gérant M. Smith et aidé par M.Michielson. Les 2 personnes sont d'accord pour le moment. La société peut continuer avec les prêts gérant et les 4 locateurs en permanence qui peuvent aider avec les travaux pour les clients de 365 Holidays Villa la Pinède. Sans les amortissements c'est une perte de beaucoup moins environ 950 euros; M;Smith et M.Michielson ne prennent pas les rémunérations de la société comme avant.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

La société n'a rencontré aucun événement important nécessitant d'être relevés ici.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2025 de la manière suivante :

- en report à nouveau pour -44 821 €

Soit le résultat de - 44 821 €

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité la société, par l'intermédiaire de son gérant, a suivi son plan de développement et respecté ses objectifs qu'elle s'était fixés. De nouveaux buts ont été déterminés pour le nouvel exercice.

Aucune dépense spécifique aux travaux de recherche n'a été engagée car elle ne correspondait pas à l'objet de la société.

PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL D'AUTRES SOCIÉTÉS

NÉANT

MODIFICATIONS DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES



Aucune modification n'a été apportée dans la présentation des comptes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES DANS LES TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividendes.



david michielson <david.michielson@sfr.fr>
Reply-To: david michielson <david.michielson@sfr.fr>
To: dmam365@gmail.com

14 July 2026 at 11:44

[Quoted text hidden]





David Michielson <dmam365@gmail.com>

Feuille de Presence jui 2026

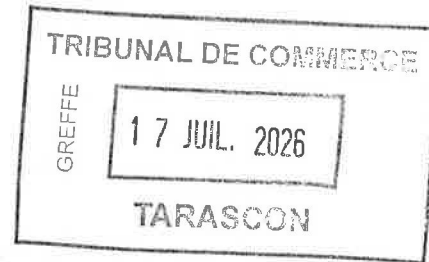
1 message

David Michielson <dmam365@gmail.com>
 To: David Michielson <dmam365@gmail.com>

13 July 2026 at 11:17

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715



FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13
juillet 2026

ASSOCIES**SIGNATURES****PRENOMS NOMS****PARTS VOIX****MANDATAIRES**

- Mr MICHELSON David
 Propriétaire de 400 400

- Mr SMITH Nicholas
 Propriétaire de 400 400

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant parts sociales ouvrant droit de vote, et auxquelles sont attachées 800 voix.

LA GERANCE

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information